

Atelier d'appropriation de la proposition de loi sur les hépatites B et C et du projet de loi sur le tabac



MOT DE BIENVENUE DE LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES, HONORABLE CLAUDINE AFIAVI PRUDENCIO

Monsieur le 1er Vice Président de l'Assemblée Nationale ;

Mesdames et Messieurs les Membres de la Conférence des Présidents de l'Assemblée Nationale ;

Mesdames et Messieurs les députés à l'Assemblée Nationale ;

Monsieur le Ministre de la santé ;

Mesdames et Messieurs les experts venus de France,

Cher Docteur Aristide TALON ;

Mesdames et Messieurs les spécialistes de la santé ;

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile ;

Mesdames et Messieurs les cadres de l'administration parlementaire et du ministère de la santé ;

Distingués invités en vos rangs et qualités respectifs,

Mesdames et Messieurs,

Voici venue la fin d'une grande et longue attente. Voici venu l'épilogue d'une interminable expectative. Des milliers, que dis-je, des centaines de milliers parmi nos compatriotes qui sont touchés par les fléaux qui feront l'objet de nos prochains échanges espéraient depuis bien longtemps que ce jour arrive, nous y voilà ! Ce 28 juillet 2017, ici à Agoué, nous nous apprêtons à changer le cours de l'histoire de la lutte du Bénin contre les hépatites virales B et C et contre le tabagisme.

C'est donc avec un réel plaisir que je voudrais souhaiter la bienvenue à chacune et à chacun d'entre vous et témoigner par la même occasion mon contentement pour l'ambition que nourrissent conjointement le gouvernement et le parlement de mon pays, de doter le secteur de la santé d'un arsenal juridique efficace au service de tous les citoyens.

Deux, sinon, trois problèmes de santé publique, expliquent notre présence commune ici aujourd'hui : le premier, de loin le plus important, concerne le tabac, ses dérivés et assimilés en circulation et en usage au Bénin. Les deux autres sont relatifs aux hépatites virales B et C qui affectent la santé de plusieurs dizaines de milliers de nos compatriotes.

Face à ces problèmes, le gouvernement a eu la clairvoyance de soumettre à l'examen du parlement le projet de loi relative à la production, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac, de ses dérivés et assimilés ; tandis que certains de mes collègues députés ont introduit la proposition de loi portant prévention, prise en charge et contrôle des hépatites B et C en République du Bénin.

Distingués invités, Chers collègues députés, Mesdames et Messieurs,

C'est pour mieux appréhender les enjeux liés à l'adoption de ces textes, et mieux comprendre leurs contenus respectifs que l'idée de cet atelier parlementaire a été soumise au Président de l'Assemblée nationale, Me Adrien Houngbédji, qui n'a marchandé ni son agrément ni son accompagnement. C'est le lieu de lui en savoir gré. Ma gratitude est équivalente à l'endroit de ceux-là que vous découvrez aujourd'hui parmi nous. Ces experts venus

de loin comme :

- Maître Claude EVIN, plusieurs fois Ministre français, notamment de la santé, des affaires sociales et de la solidarité et ancien Parlementaire ayant siégé au cours de plusieurs législatures,

- Madame Michèle DELAUNAY, Professeure de cancérologie, ancienne Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, plusieurs fois Parlementaire elle aussi et

- Madame Martine GNAMBODOE, Professeure de Chimie, Responsable de la Plateforme expérimentale en analyse chimique et micro fluidique à l'Université Paris Est Marne La Vallée, ... qui ont sans hésiter, renoncé à leurs activités habituelles et à leurs vacances pour nous apporter leurs expériences notamment dans la lutte contre le tabagisme et ses corollaires.

Distingués invités, soyez-en remerciés ! Merci aussi au Docteur Aristide TALON, Chargé de Mission en Santé du Chef de l'Etat, qui a personnellement contribué à la présence de nos illustres hôtes que vous êtes, parmi nous.

Ma reconnaissance s'adresse également à vous, chers collègues, honorables Députés, qui avez bien voulu faire le déplacement pour être ici aujourd'hui à Agoué, en dépit des vacances parlementaires pourtant bien méritées. Il existe par ailleurs, des acteurs de l'ombre comme de la lumière, sans la contribution et le financement desquels le présent atelier parlementaire serait encore aujourd'hui à l'étape de rêve : les partenaires techniques et financiers, les mécènes privés, la société civile... Que leurs mérites soient reconnus, salués et respectés. Je m'en voudrais, enfin, de ne pas décerner une fière chandelle à vous tous, acteurs du secteur de la santé, Monsieur le Ministre en premier, les cadres du Ministère ensuite, les médecins, les enseignants d'ici et d'ailleurs, les agents, qui ont unanimement accepté d'apporter une utile contribution à la réflexion sur les problématiques qui nous unissent en ce jour.

Distingués invités, Chers collègues députés, Mesdames et Messieurs,

Je l'ai dit plus tôt, nous avons au menu de nos échanges en ce jour, au moins deux importants problèmes de santé publique : les hépatites virales B et C, et la consommation du tabac sous différentes formes qui devient insidieusement un fléau social au Bénin.

Les hépatites B et C chaque année dans le monde, sont responsables du décès d'au moins un million et demi de personnes. L'Afrique, zone de haute endémie, paie un lourd tribut à ces maladies avec plus de 150 millions de porteurs chroniques et plus de 600.000 décès par an. Ces hépatites sont responsables de 80% des cancers du foie dans le monde.

Au Bénin, les prévalences estimées à l'issue de l'enquête nationale de 2013 sont de 9,9% pour l'hépatite B et 4,12% pour l'hépatite C, soit une prévalence totale de plus de 14% pour les deux maladies, ce qui correspond à environ 1.400.000 personnes touchées pour une population de 10 millions d'habitants. Malheureusement, la grande majorité des hépatites étant asymptomatique sur une longue durée, la plupart des porteurs en deviennent des vecteurs inconscients.

Quant à la consommation du tabac, elle est selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la cause de six millions de décès par an et la source de plusieurs cancers et maladies cardiovasculaires. Au Bénin, si le taux de tabagisme semble régresser sensiblement dans le rang des adultes, on ne peut en dire autant de la couche juvénile. En effet, 07,8% des adolescents béninois ont déjà fumé occasionnellement, 03,7% sont des fumeurs courants et 29,2% ont été exposés à la fumée du tabac. Ces chiffres ne prennent pas en compte la prolifération croissante du narguilé ou chicha, considéré à tort comme moins toxique et dont raffolent de plus en plus de jeunes dans notre pays.

C'est au regard de ce tableau inquiétant, mais aussi de l'espoir que nous nourrissons, de faire de la génération d'enfants qui naît aujourd'hui, la première génération d'adultes non-fumeurs et donc sains de demain qu'il convient de doter notre pays d'instruments adéquats pour opposer une riposte à la mesure de ces différentes menaces sur la santé publique.

Distingués invités, Chers collègues députés, Mesdames et Messieurs,

C'est donc en toute conscience et connaissance de cause que l'Assemblée Nationale a jugé utile et pertinent d'accorder une attention particulière à l'examen de la Proposition de loi portant prévention, prise en charge et contrôle des hépatites B et C et en même temps au Projet de loi relative à la production, au conditionnement, à l'étiquetage, à la vente et à l'usage du tabac, de ses dérivés et assimilés en République du Bénin. Afin de faciliter les travaux en Commission et d'accélérer le processus de vote de ces lois en instance, la représentation nationale a jugé utile de recourir d'abord à l'éclairage de spécialistes du domaine par le biais du présent atelier. Pendant ces deux jours de travaux, plusieurs communications présentées par d'éminents praticiens et spécialistes de la santé, nous permettront de cerner les contours de ces deux lois en vue de faire au cours de leur examen en plénière des suggestions concrètes pour une adoption rapide.

La particularité de cet atelier qu'il convient de souligner, est que l'examen des lois en Commission se fera immédiatement après les communications auxquelles nous allons assister. Au regard de l'aréopage des personnalités prenant part à ces travaux, je suis convaincue que les résultats escomptés seront atteints à l'issue de nos assises. Pour ce faire, je voudrais sans prétention nous convier à une attention soutenue et à une participation assidue.

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre nous.

Sur ces mots, je vous réitère à toutes et à tous mes vœux de bienvenue à ce séminaire. Plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

AGOUE, le 28 juillet 2017